



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 1^{er} décembre 2022

Signature du protocole de coopération régionale Culture-Justice 2022-2027

Le 1^{er} décembre 2022, Maylis Descazeaux, directrice régionale des Affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, Nadine Picquet, directrice interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bordeaux et Jean-François Couret, directeur interrégional de la Protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) Sud-Ouest, ont signé le renouvellement du protocole de coopération régionale Culture-Justice pour 2022-2027.

L'accès à la culture est un droit pour toute personne majeure ou mineure placée sous main de justice au même titre que l'accès à l'éducation et à la santé. Dans le cadre du protocole national, renouvelé entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture le 14 mars 2022, les trois directions régionales s'associent pour poursuivre leur programme d'actions culturelles en direction de ces publics. Entre 2017 et 2022, 237 projets ont pu être soutenus conjointement sur l'ensemble des établissements pénitentiaires et des structures relevant de la Protection judiciaire de la jeunesse de Nouvelle Aquitaine.

Ces actions qui font appel aux artistes et aux professionnels de la culture, en partenariat avec les collectivités territoriales, concernent l'ensemble des champs de la culture : l'écrit, la lecture, le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque et arts de la rue), le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia, les cultures urbaines, les arts plastiques et le patrimoine dans toutes ses dimensions (musées, architecture et monuments).

À titre d'exemples, les dispositifs d'accompagnement auprès des personnes majeures ou mineures placées sous main de justice concernent aussi bien des projets menés dans les établissements que la découverte de lieux culturels de proximité (bibliothèques, cinémas, théâtres ou salles spectacles, etc.) ou la mise en œuvre de dispositifs d'accès à la culture tels le Pass culture ou des manifestations nationales dédiées aux jeunes de la protection judiciaire de la jeunesse (*Des cinés la vie, Bulles en fureur...*).

La culture est également un élément essentiel dans le parcours de réinsertion des personnes placées sous main de justice. **Le renouvellement du protocole de coopération régionale favorise le développement de projets en milieu ouvert et met l'accent sur la formation des personnels pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse ainsi que des intervenants culturels.**

Voir le protocole en annexe